



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1733

Autorisation de signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse (2015-2018) et un Contrat Enfance Entreprise avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1733 - AUTORISATION DE SIGNER LE TROISIEME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (2015-2018) ET UN CONTRAT ENFANCE ENTREPRISE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Nota : le contrat enfance jeunesse objet du présent projet de délibération est dénommé **CEJ3** (2015-2018). Lorsqu'il est fait référence aux contrats précédents 2007-2010 et 2011-2014, les dénominations **CEJ1** et **CEJ2** seront respectivement utilisées. La Caisse d'Allocations Familiales est désignée par l'acronyme **CAF**.

Depuis 2001, l'accueil et la contribution à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et des jeunes constituent l'une des priorités essentielles de la Ville de Lyon. Cette priorité a été réaffirmée en 2008 puis en 2014.

La réalisation des plans de mandat s'est notamment appuyée sur un partenariat constant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône qui a apporté une contribution financière significative par le biais des différents contrats enfance jeunesse.

Il est proposé ici de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un nouveau Contrat enfance jeunesse qui couvrira la période 2015-2018.

Afin de permettre à l'assemblée de délibérer en autorisant la signature de ce troisième Contrat enfance jeunesse, vous voudrez bien trouver ci-après les éléments de présentation suivants :

I. LES OBJECTIFS ENFANCE ET JEUNESSE DE LA VILLE DE LYON ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

A – LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017 réaffirme le rôle de cette dernière dans la mise en place des politiques familiales et notamment dans celles en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Le contrat « enfance jeunesse » (CEJ) s'inscrit ainsi comme un des dispositifs permettant la diffusion et la déclinaison locale de ces politiques. Il concourt à la mission institutionnelle de la branche famille qui est d'aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Pour ce faire, il œuvre :

· à la structuration d'une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

· à l'harmonisation locale de cette offre en renforçant le soutien institutionnel offert aux territoires les moins bien servis.

Le CEJ permet d'aider le développement d'un continuum d'interventions en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus, adapté aux besoins de chaque territoire. A ce titre, les CAF contribuent, en encourageant une démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux attentes des familles et des territoires. Ainsi, leurs interventions sont consacrées prioritairement aux publics et aux zones les moins bien servis.

Le CEJ privilégie aussi la mise en place d'un ensemble d'actions et de services pour les enfants en suivant une logique de passerelles successives jusqu'à leur majorité légale.

Ces finalités trouvent leurs traductions dans la poursuite des deux objectifs qui guident la construction des CEJ :

1. Le soutien au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil des mineurs par :

- une localisation géographique équilibrée des différentes actions ;
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants avec une vigilance particulière pour les enfants de familles en difficultés ou porteurs de handicap ;
- un encadrement de qualité ;
- une politique tarifaire permettant l'accessibilité des services aux familles à revenus modestes ;
- une meilleure communication sur les services existants afin que les familles disposent d'une information la plus exhaustive possible.

2. La contribution à l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi qu'à leur intégration dans la société par :

- une implication des usagers dans la définition des besoins, la mise en œuvre des objectifs et leur évaluation ;
- le soutien à la fonction parentale et l'appui aux relations parents-enfants ;
- des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Conseil d'administration de la CAF du Rhône a affirmé sa volonté de décliner localement ces objectifs. Ainsi, il veille, avec le concours de l'ensemble du personnel en charge du dispositif CEJ, à ce que les actions financées dans ce cadre répondent à ces exigences de qualité et d'adéquation aux besoins de la population.

B – LA VILLE DE LYON

Dans ce contexte particulièrement ambitieux de la politique nationale en faveur de l'enfant et de sa famille, la Ville de Lyon s'attache depuis près de

15 ans à mettre en œuvre une politique en faveur des enfants et des jeunes, qui contribue, avec l'ensemble de la communauté éducative, à leur épanouissement et à leur éducation, au sens large.

Le mandat en cours s'inscrit dans la continuité de ces ambitions pour l'enfance et la jeunesse.

► **Les orientations de la Ville de Lyon en matière d'enfance :**

Les objectifs de la Ville sur ce mandat s'articulent autour de quatre axes qui donnent à la politique Enfance sa dimension globale et font de la Petite Enfance un grand service public :

1. L'axe sociétal : la Petite Enfance propose différentes réponses aux besoins des usagers dans le souci de développer un service inclusif et cohérent avec les évolutions de la structure familiale et de la fonction parentale ; en intégrant les réalités de chaque territoire.

- Prise en compte de chacun et accessibilité pour tous.
- Souci de mixité de la population accueillie.
- Réponse à un besoin des usagers dans un environnement évolutif.
- Dispositifs spécifiques de communication et d'information en direction des familles, pour accompagner au mieux cette période fondatrice de la cellule familiale.

2. L'axe qualitatif : la qualité de l'accueil des enfants et plus largement du service offert aux usagers, est un axe fort de la politique Petite Enfance.

Dans une volonté d'améliorer ses interventions et d'en mesurer les impacts, la Direction de l'Enfance pratique l'évaluation continue, avec la participation des usagers.

La qualité de l'offre petite enfance se retrouve dans :

- Le Référentiel Educatif, un outil co-construit avec les parents qui irrigue le travail des professionnels et rend visibles les valeurs de la Petite Enfance.
- Un accueil basé sur une connaissance des besoins spécifiques du jeune enfant (projet éducatif, aménagement de l'espace, organisation en section ou inter-âge...).
- Une approche santé et prévention inclusive : médecin/ orthoptiste/ psychologue.
- L'approche développement durable (vigilance sur les produits d'entretien, les matériaux de construction, les revêtements, l'alimentation, la gestion des déchets...).

3. L'axe économique :

- L'offre petite enfance constitue un outil efficace et indispensable à l'emploi des parents, notamment des femmes.

- L'offre publique en direction du jeune enfant et des familles est un enjeu essentiel de l'attractivité de la ville de Lyon, tant pour les entreprises présentes sur le territoire que pour celles qui souhaitent s'y installer. De même, cette offre est facteur d'intégration des familles lyonnaises.

- La Petite Enfance est un secteur générateur d'emploi, garantissant des débouchés sur le territoire, dans des structures collectives ou sur de l'initiative privée et individuelle (assistant maternel).

- Enfin, la Petite Enfance est une activité cofinancée qui développe des modèles économiques basés sur l'efficacité et l'optimisation.

4. L'axe professionnel : les professionnels de la Petite Enfance portent les valeurs d'égalité, laïcité, respect... afin d'accompagner la socialisation, la diversité, l'éveil, le bien-être des enfants. La co-éducation est au cœur de leur intervention.

La Ville :

- Poursuit l'action de professionnalisation, en synergie avec les acteurs locaux de la filière Petite Enfance : Relais d'Assistants Maternels (RAM), organismes de formation, instances de réflexion...

- Entame une réflexion autour de la création d'une filière de formation spécifique à la petite enfance favorisant les évolutions professionnelles au sein de ces métiers.

- S'appuie sur la pluridisciplinarité pour enrichir les pratiques des professionnels.

- Accompagne à la professionnalisation par l'accueil de stagiaires en formation initiale, continue ou en réorientation professionnelle.

► **Les orientations de la Ville de Lyon en matière de jeunesse :**

Dans le cadre de sa politique éducative, et aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, la Ville de Lyon s'est donnée pour ambition d'offrir à chaque enfant la possibilité de devenir un adulte autonome et responsable.

Elle s'appuie pour cela sur son Projet Educatif Territorial, adopté en Conseil municipal le 24 novembre 2014, et basé sur les principes suivants :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous

Ce droit à l'éducation doit permettre :

- l'épanouissement de l'enfant ;
- son ouverture au monde ;
- le développement de ses potentialités et de la confiance en soi ;
- les notions de citoyenneté et de vie en société, le respect de l'autre et la confiance en l'autre ;
- la maîtrise du socle commun des connaissances et de la culture, des savoir-être et des savoir-faire.

2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales

Ces valeurs structurantes du PEDT visent à :

- accueillir la diversité des enfants et de leurs familles (Vivre ensemble, accueil des enfants à besoins spécifiques) ;
- proposer une offre éducative équitable et accessible à tous (tarification adaptée) ;
- renforcer les actions de lutte contre les discriminations sociales, culturelles, handicap, fille/garçons... ;
- renforcer les actions sur les territoires prioritaires.

Le PEDT constitue ainsi le volet éducatif de la Convention territoriale de Lyon, inscrite dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon signé le 2 juillet 2015.

A ce titre, le PEDT accorde une priorité permanente d'intervention dans les territoires inscrits dans la géographie prioritaire et vise à réduire les écarts en terme de réussite scolaire et de favoriser la réussite éducative des 2/16 ans.

3. La coéducation, une responsabilité partagée des différents acteurs, respectueuse de la place des parents

Le PEDT recherche et facilite l'implication, la coopération éducative, la cohérence et l'évaluation partagée de tous les acteurs éducatifs : les parents, les professionnels de l'Education Nationale et des collectivités territoriales.

Un engagement qui implique de développer et d'organiser :

- des espaces et des temps communs de rencontres, d'échanges et de débats (Lieu Accueil Parents, temps de convivialité, Conseil de Vie Périscolaire etc.) ;
- la communication et l'information réciproque ;
- une démarche conjointe de bilans, d'évaluation et de construction des actions et projets engagés afin d'en permettre l'adaptation ;
- la consolidation de la qualification des parcours professionnels (formation BAFA, sensibilisation handicap...).

4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant

La cohérence éducative se décline tout au long de la scolarité de l'enfant et prend en compte ses différents temps de vie : temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon souhaite porter une attention toute particulière :

- à l'accompagnement des périodes de transition : crèche/école, grande section/CP, CM2/collège ;

- au développement des parcours éducatifs transversaux (parcours artistique et culturel, parcours d'éducation sportive, parcours citoyen...).

II. L'ENFANCE

A - LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE BILAN DU 2EME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014

1. Bilan Quantitatif :

Le CEJ1 (2007-2010), dans la continuité des dispositifs de contractualisation précédents, a permis à la Ville d'étoffer son offre d'accueil Petite Enfance avec la création de 259 places supplémentaires.

Le CEJ2 se fixait pour objectif initial, la création de 315 places d'accueil.

Parmi les projets pressentis, certains ont été redimensionnés, d'autres ont accusé un retard dans la mise en œuvre.

A l'inverse, des développements non prévus ont été ajoutés par avenants entre 2012 et 2014.

Finalement, le CEJ2 (2011-2014) a poursuivi la politique de développement accru avec la création de 305 places en accueil collectif.

Sur la période 2011-2014, la Ville a perçu au titre du CEJ, sur le volet Petite Enfance, près de 40 millions d'euros, pour l'ensemble des actions contractualisées. Au titre de l'investissement, la Ville de Lyon a également bénéficié de financements CAF complémentaires pour 3.3 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule l'état de réalisation des objectifs inscrits au CEJ2 :

Réalisation des équipements inscrits au CEJ2 initial, en flux (2011-2014)				
Arr.	Equipement	Capacité prévisionnelle (nb de places)	Ouverture prévisionnelle	Nb de places au CEJ au 31/12/2014
2 ^e	EAJE Savoie Lamartine	48	2012	46
2 ^e	EAJE Casimir Périer	45	2012	45
2 ^e	Micro Crèche rue d'Enghien - Bulle d'éveil	10	2012	10
3 ^e	EAJE Créqui Villeroy (<i>Oursons et Cie</i>)	30	2013	report 2015
3 ^e	Extension George SAND (anciennement « mini crèche P. Corneille »)	8	2014	8
3 ^e	EAJE La Buire - Montchat Bada	55	2012	55

3 ^e	Micro crèche Carillons	10	2011	10
3 ^e	Extension Montchat Botté	6	2012	6
5 ^e	Allix jardin d'enfants	20	2012 ou 2013	22
7 ^e	EAJE Simone de Beauvoir	48 (dont 5 places « Etat »)	2011	43
7 ^e	Micro crèche Simone de Beauvoir	10	2011	10
8 ^e	Extension EAJE Pierre Delore	5	2013	report 2015
9 ^e	Extension Centre Social St Rambert	20	2012	15
TOTAL		315		270

Autres projets inscrits au CEJ2 initial, en flux (2011-2014)				
2 ^e	RAM Des Nymphéas		2012	Ouvert
7 ^e	RAM Simone de Beauvoir		2011	Ouvert
3 ^e 4 ^e 6 ^e	3.5 postes de coordination déléguée PAIPE 2		2011	3,5 postes
Réalisation des équipements complémentaires inscrits par avenants au CEJ2, en flux (2011-2014)				
<i>Arr.</i>	<i>Equipement</i>		<i>année de l'avenant</i>	<i>Nb de places au 31/12/2014</i>
2 ^e	Micro Crèche Petit Couffin	création	2012 (10 ^e place en 2014)	10
3 ^e	Mirabilis Vilette – accueil de nuit (agrément modulé)	extension	2012	18
3 ^e	Micro crèche Les P'tits Oursons	création (intégration suite gestion PSU)	2013	9
4 ^e	EAJE Les jardins de la Colline	extension	2014	2
5 ^e	EAJE Trois petits Points	extension horaire	2012	12
7 ^e	Micro-crèche Souris7	création	2012	10
8 ^e	EAJE Baby Nursery	extension	2013	7

8 ^e	Micro crèche "Lumière"	création	2013	annulation
Total				68
Réalisation de projets complémentaires Projets inscrits au CEJ2, en flux (2011-2014)				
2 ^e	1 poste de coordination déléguée PAIPE 2	création	recrutement en 2014	
1 ^{er}	Ludothèque Croc aux Jeux	création (intégration suite déménagement)	ouverture janvier 2014	
5 ^e	RAM 1,2,3 Soleil	extension	1 ETP	
9 ^e	Ludothèque Ile Aux Enfants	création	Ouverture en 2013	
TOTAL NOMBRE DE PLACES CEJ2 INITIAL + TOTAL AVENANTS				338 places réalisées

<i>33 places supprimées</i>	1 ^{er}	Les Petits Bouchons	-12 places
	2 ^e	Couffin Couffine AF	-16 places
	8 ^e	Delore (réduction temporaire pour travaux)	- 5 places

CREATION NETTE CEJ 2	305 places réalisées
-----------------------------	-----------------------------

Commentaires sur les décalages entre les développements prévisionnels et ceux réalisés :

- EAJE Savoie Lamartine (2^e) - 48 places annoncées/46 ouvertes : au vu de la configuration des locaux, la PMI a fixé l'agrément à 46 places.

- EAJE Créqui Villeroy (3^e) – 30 places : les retards de travaux n'ont pas permis l'ouverture sur la période prévue. La structure (baptisée Oursons et Cie) a ouvert en septembre 2015 permettant la relocalisation de l'EAJE Petits Oursons (11 places), soit une création nette de 19 places.

- Jardin d'Enfant Allix (5^e) – 20 places annoncées / 22 ouvertes : au vu de la configuration des locaux, la PMI a accepté de fixer l'agrément à 22 places.

- EAJE Simone de Beauvoir (7^e) - 48 places annoncées et ouvertes / 43 inscrites au CEJ : 5 places de cet établissement ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat pour une mise à disposition à ses agents. La convention a pris fin en août 2015, les 5 places sont intégrées au CEJ3.

- Extension de l'EAJE Pierre Delore - +5 places : les retards de travaux n'ont pas permis l'ouverture sur la période prévue. Ouverture en septembre 2015 et intégration au CEJ3.

- Extension de l'EAJE du Centre social St Rambert - +20 places annoncées / 15 places ouvertes : au vu de la configuration des locaux, la PMI a limité l'agrément à 15 places supplémentaires.

2 – Bilan Qualitatif : le Projet Social et Éducatif

Forte de son projet Social et Éducatif, qui depuis 10 ans structure son action et ses partenariats, la Ville de Lyon porte les valeurs de la co-éducation, la diversité, l'égalité, la laïcité, la socialisation, l'éveil et le bien-être. Ces valeurs se concrétisent à travers ses axes d'intervention.

En effet, les enjeux de l'accueil de l'enfant et de sa famille ne se limitent pas à l'offre d'accueil quantitative. L'action publique revêt également, sur cette phase essentielle de la construction du citoyen, une dimension qualitative forte.

2.1 – Poursuivre le travail qualitatif et partenarial autour de l'accueil du jeune enfant et de sa famille

Spécificité et force lyonnaise, la Petite Enfance à Lyon résulte de la mobilisation autour d'objectifs et de valeurs communs des acteurs locaux, notamment son tissu associatif dynamique et impliqué.

L'animation du projet social et éducatif dans les arrondissements par des temps de rencontres réguliers, le travail de terrain des élu(e)s d'arrondissement, des coordinatrices territoriales, des coordinatrices Petite Enfance permet d'entretenir le lien partenarial et de maintenir la dynamique de réseau.

Les référentiels Éducatifs (volets familles et enfants) rendent visibles les valeurs essentielles et incontournables dans l'accueil du jeune enfant. Véritables outils de travail pour les professionnels, ils les encouragent à revisiter et réinterroger leurs pratiques au quotidien.

Les interventions artistiques au sein des établissements d'accueil du jeune enfant se sont poursuivies depuis 2007, malgré leur retrait du Contrat Enfance Jeunesse. Ainsi, depuis 10 ans, 35 établissements d'accueil du jeune enfant ont pu bénéficier de ce type de projet en travaillant en collaboration avec un artiste sur des thèmes divers : arts plastiques, marionnettes, musique, danse, cirque.

Dans le même esprit, des projets autour de la pratique sportive, de la lecture... sont développés au sein des structures, en lien avec des spécialistes des thématiques abordées.

2.2 – Renforcer la fonction parentale en réaffirmant le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant.

Le parent d'un jeune enfant découvre la fonction parentale et doit trouver sa propre façon de la vivre. Or, la qualité des liens qui se construisent entre un parent et son enfant pose le socle du bien grandir et du bien vivre ensemble. C'est pourquoi, la direction de l'Enfance accompagne les parents, premiers éducateurs, dans ce processus vers une parentalité sereine et épanouie.

- Les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE) mis en place dans chaque mairie d'arrondissement accompagnent les familles dans le

choix de leur mode d'accueil et délivrent une information complète sur les dispositifs existants sur le territoire.

- Au-delà des différents modes d'accueil, le soutien à la parentalité est également porté par des structures spécifiques comme les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ou les ludothèques qui proposent des espaces d'échanges et de partage autour du jeu.

- Le dispositif pilote au niveau national dit « Classe passerelle », ouvert dans le 8^e arrondissement, décline un axe d'accompagnement à la fonction parentale. Il permet en effet aux parents de développer un rapport serein à l'institution éducative et de s'inscrire positivement dans la scolarité de leur enfant.

2.3 – Valoriser l'accueil individuel

L'offre d'accueil individuel proposée par les assistants maternels libéraux et les crèches familiales dont le Service d'Accueil Familial (SAF) souffre d'un recul de la demande. Or, ce mode d'accueil contribue à la diversité de l'offre et propose une adaptabilité aux besoins des familles et des enfants.

Afin d'animer et faire connaître cette offre, notamment dans sa dimension qualitative, la Ville de Lyon a ouvert deux RAM et une annexe au cours du dernier CEJ. Ces RAM sont des éléments essentiels de la professionnalisation des assistants maternels, lieux d'échanges de pratiques pour les professionnels et de socialisation au travers des temps collectifs pour les enfants.

2.4 – Contribuer à la réduction des écarts constatés dans les quartiers prioritaires

- L'accessibilité à l'offre d'accueil pour des enfants et des familles en situation de précarité sociale et économique est un levier de lutte contre les inégalités et de contribution à la réussite éducative des enfants. La direction de l'Enfance développe un travail partenarial élargi avec les acteurs de l'insertion et de la politique de la Ville.

La Classe passerelle, que la CAF soutient financièrement et accompagne au travers des instances de gouvernance, concourt à la réduction des inégalités en posant les bases d'une scolarité sereine et confiante.

2.5 – Mettre en œuvre les objectifs de prévention des risques de discrimination fixés dans le cadre du label diversité

- L'action en faveur de la prévention des discriminations en Petite Enfance a été reconnue et valorisée par le label Diversité.

- L'accueil des enfants en situation de handicap peut aujourd'hui être assuré par l'ensemble des établissements de la ville. L'accompagnement, la formation, le soutien proposés par le Réseau Différence et Petite Enfance géré par l'Association « Une souris verte » portent leurs fruits en répondant aux besoins, questions et difficultés des professionnels. De même, pour les structures

municipales, le Groupe Ressource Handicap, interne à la Ville, permet d'analyser les situations rencontrées et d'organiser collectivement un accueil adapté.

Le service médico-psychologique dédié participe également à ces actions et complète ce dispositif pour les enfants accueillis dans les établissements municipaux.

2.6 – Développer la diversification et la complémentarité des modalités d'accueil du jeune enfant afin de répondre aux évolutions des besoins des parents

Avec le soutien de la CAF, la Ville de Lyon a expérimenté au cours du dernier CEJ des projets innovants sur l'offre d'accueil en horaire atypique (EAJE Mirabilis/ Micro crèche Simone de Beauvoir). Les évaluations réalisées de ces projets ont conduit la Ville à réorienter son action. Le rapport coût/service proposé n'est pas en faveur d'une offre collective et l'accueil individuel est plus approprié pour répondre à ce type de besoins.

Le nombre de places d'accueil ouvertes au mois d'août et leur implantation est également réfléchi en collaboration avec le secteur associatif.

B - LES PROPOSITIONS D'ELEMENTS CONSTITUTIFS DU 3^E CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 ET LES PROJETS SUSCEPTIBLES D'INTEGRER LE 3^E CONTRAT ENFANCE PAR VOIE D'AVENANT

La Ville de Lyon, conformément à la déclinaison de son plan de mandat, souhaite poursuivre sa politique d'accueil en lien avec l'évolution des besoins des familles. Il est proposé l'intégration au CEJ3 de projets en cours de réalisation et dont les échéances sont connues.

Dans une démarche prospective, d'autres projets à l'étude sont susceptibles d'intégrer par voie d'avenant le CEJ3.

Les projets soumis à la contractualisation avec la CAF ont pour la plupart fait l'objet d'un arbitrage favorable au titre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

Le plan marges de manœuvre dans lequel la Ville de Lyon s'est engagée afin de préserver son équilibre budgétaire, contraint financièrement les développements envisageables. Dans un souci d'efficacité de la dépense publique, les développements sont prévus sur des territoires prioritaires, sur la base de diagnostics territoriaux partagés entre la Ville et la CAF. Sur ces territoires, la CAF apporte, par ailleurs, un soutien supplémentaire pour le fonctionnement des places créées, à travers le fonds de rééquilibrage territorial.

1 - Développement des dispositifs :

Le tableau ci-dessous récapitule les projets susceptibles d'intégrer le CEJ3 ou d'être proposés par voie d'avenant :

1.1 PROJETS SUSCEPTIBLES D'INTEGRER LE CEJ3				
Arrts	Equipement	Capacité prévisionnelle	Nb de places supplémentaires créées	Ouverture prévisionnelle
3 ^e / 8 ^e	EAJE Rochaix 2	48	48	2015
3 ^e	EAJE Oursons et Cie (avec relocalisation de l'EAJE les Oursons)	30	19	2015
3 ^e	MC Petits Oursons - extension	10	1	2015
3 ^e	EAJE Mirabilis (substitution des places de nuit)	30	12	2015
7 ^e	EAJE Simone de Beauvoir – récupération des places Etat	48	5	2015
8 ^e	EAJE Delore – extension	60	5	2015
8 ^e	EAJE Berthelot Epargne	45	45	2015
8 ^e	EAJE Les Léonceaux – extension	59	10	2015
8 ^e	EAJE Les P'tits Gônes du 8 ^e – extension	12	6	2015
8 ^e	EAJE André Roux – récupération des places Etat	50	8	2015
8 ^e	LAEP « Les P'tits Waka »*			
8 ^e	LAEP « La porte d'à côté »*			
9 ^e	LAEP « A petit Pas »*			
7 ^e	LAEP Arche de Noé			2016
	2 postes de coordination déléguée PAIPE 2			2016
TOTAL DES PLACES SUSCEPTIBLES D'INTEGRER LE CEJ3			159 PLACES	
1.2. PROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSES AU CEJ3 PAR VOIE D'AVENANT				
Arrts	Equipement	Capacité prévisionnelle	Nb de places supplémentaires créées	Ouverture Prévisionnelle (à confirmer)
1 ^{er}	Création EAJE (site à identifier)	18 places	18	

1 ^{er}	EAJE Les Augustins – extension	20 places	2	
3 ^e	Relocalisation et extension EAJE Les « Lucioles »	18 places	8	
3 ^e	Relocalisation et extension EAJE «Ronde enfantine »	36 places	16	
7 ^e	Création EAJE Sergent Blandan	20 places	30	
8 ^e	Création EAJE « PUP Berliet »	45 places	45	
8 ^e	Création EAJE Langlet Santy »	30 places	30	
9 ^e	Création EAJE « ZAC de l'Industrie »	30 places	30	
9 ^e	Création EAJE « Joannès Masset »	48 places	48	
	3 postes de coordination déléguée PAIPE 2			
TOTAL DES PLACES SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSEES AU CEJ3 PAR VOIE D'AVENANT			227PLACES	

**Suite aux évolutions des modalités de financements des LAEP par la CAF, certaines structures existantes sur le territoire lyonnais peuvent être intégrées au CEJ3. Elles sont donc inscrites dans l'avenant mais ne relèvent pas d'une création d'activité à proprement parler.*

2 - Projets de développement qualitatif

Le Contrat Enfance jeunesse offre également la possibilité de mettre en place des actions qui vont dans le sens d'un accompagnement global des familles et de l'évolution sociétale et économique.

2.1 Le développement de la fonction ingénierie et pilotage :

- par les PAIPE sur des missions d'accompagnement et d'information approfondies des familles mais également de mise en place d'observatoires locaux de la demande ;
- par un approfondissement du diagnostic de territoire et par le renforcement du pilotage ;
- par le développement d'outils d'évaluation des dispositifs ;
- par une intervention auprès des acteurs de la formation visant à consolider et à décloisonner la démarche de formation professionnelle.

2.2 Le développement et le renforcement des dispositifs des publics « fragiles »

Il existera, pour la première fois, un volet petite enfance dans la convention territoriale de Lyon, issue du Contrat de Ville 2015-2020. Cette convention permettra une mise en synergie des différentes politiques publiques en direction des familles au service de l'égalité des chances, du bien vivre ensemble et de la construction du citoyen de demain, dans le respect des valeurs républicaines.

2.3 Le développement d'une complémentarité entre les différents dispositifs

Au-delà de l'accueil collectif qui constitue souvent la première des demandes des familles, l'accueil individuel représente une solution alternative à promouvoir et à accompagner.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leur famille, la Ville de Lyon soutient le travail des **assistants maternels** qu'ils soient libéraux ou salariés d'une crèche familiale (ou du SAF). Le renforcement des liens entre les différents modes d'accueil et les RAM constitue un levier d'intervention à coordonner.

Dans cet esprit, la Ville souhaite poursuivre le développement des RAM et mettre en lumière leur rôle de professionnalisation des assistants maternels et d'accompagnement des familles. Ils offrent également aux enfants la possibilité d'expérimenter la collectivité à travers les temps de rencontres.

Les LAEP (Lieux d'accueil Enfants Parents) et les ludothèques participent à la politique publique Petite Enfance sous l'angle de la parentalité. Ils œuvrent pour permettre aux familles de se rencontrer, de se connaître et de s'investir sur la fonction parentale et dans leur quartier. Ce sont des acteurs identifiés de l'intégration des familles et d'une parentalité épanouie.

3 - Le renouvellement du Contrat Enfance entreprise

Dans le cadre d'accords avec des structures proposant principalement des places à des salariés d'entreprises partenaires, la CAF a mis en place des « Contrats Enfance Entreprise ». Sur le territoire lyonnais, cela concerne pour 2015-2018 :

- EAJE Les Léonceaux (Association Les Léonceaux – Hôpital Léon Bérard) à Lyon 8^e – équipement de 40 places dont 13 places pour les usagers lyonnais.

Les travaux d'extension ont permis d'augmenter la capacité d'accueil de 20 places portant ainsi la capacité de l'établissement à 59 places, réparties comme suit : 23 places pour les usagers lyonnais / 36 places pour les salariés du centre Léon Bérard.

III. LA JEUNESSE

A- LES ELEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DE BILAN DU 2^E CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014

Entre 2011 et 2014, la Ville de Lyon, dans le cadre de son Projet Educatif Local, a mis en œuvre sur le temps extrascolaire un 2^e Contrat Enfance Jeunesse faisant suite à un Contrat Temps Libre 2001-2006 et un 1^{er} Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010.

L'engagement initial pris par la Ville résidait dans la mise en œuvre d'un investissement fort sur le temps libre et plus particulièrement, pour l'accueil des enfants de 3 à 5 ans dans le cadre du CEJ 2007-2010.

1- Bilan Quantitatif :

L'offre de places d'accueil de loisirs, pour les 3-16 ans, concerne :

- des accueils de loisirs sans hébergement municipaux (les mercredis de Lyon) ;
- des accueils de loisirs associatifs, pendant les mercredis et les vacances.

► *Accroissement de l'offre*

De 2001 à 2007, le Contrat temps libre a permis de créer 262 nouvelles places d'Accueil de loisirs sans hébergement (114 pour les 3-5 ans, 148 pour les 6-12 ans).

De 2008 à 2014, le CEJ a permis de créer 253 places d'Accueil de loisirs sans hébergement : 110 places d'ALSH pour les 3-5 ans et 143 places pour les 6-12 ans, principalement dans les quartiers prioritaires du CUCS.

Tableau Récapitulatif des places ALSH créées depuis 2008

Arrts	Equipement	Nombre de places ALSH 3-5 ans	Nombre de places ALSH 6-12 ans
1 ^{er}	CS Grand-Côte	2	0
1 ^{er}	CS quartier Vitalité	8	22
3 ^e	CS Bonnefoi	8	24
4 ^e	CS Pernon	4	0
5 ^e	MJC Vieux Lyon	16	16
5 ^e	Association Entraide P. Valdo	0	8
5 ^e	MJC St Just	0	5
6 ^e	ME 6 ^e	8	0
6 ^e	Association Com'expression	8	12
7 ^e	Arche de Noé	16	12
7 ^e	CS Gerland	8	12
7 ^e	ME 7 ^e	8	0
8 ^e	CS Etats-Unis	8	8
9 ^e	Association La Mare à Toto	8	12
9 ^e	ME Duchère	8	12
	TOTAL	110	143

NB : Les 24 places qui devaient être créées en 2014 au CS Laënnec (prévues par avenant) ont été ouvertes en 2015. Elles seront reportées dans le CEJ 2015-2018.

► *Actions non éligibles maintenues*

De même, le 2^e Contrat enfance Jeunesse a permis également de soutenir des actions (actions non éligibles maintenues) en direction des jeunes issus particulièrement des quartiers en CUCS.

Arrts	Actions
1 ^{er}	Pôle image et son Association LALOUMA
3 ^e	Poste secteur jeunes Association ADOS
5 ^e	Emergences culturelles MJC Ménival
5 ^e	La culture comme support Centre Social de Champvert
5 ^e	Culture galerie Graff en plein air MJC Saint Just
5 ^e	Poste animateur secteur jeunes MJC Ménival
7 ^e	Poste animateur secteur jeunes l'Arche de Noé
7 ^e	Atelier théâtre à la maison Ravier Cie Stanislas Foriel
8 ^e	But en or Association Sport dans la ville
8 ^e	Poste animateur secteur jeunes Centre Social Mermoz
8 ^e	Poste animateur secteur jeunes MJC Laënnec Mermoz
9 ^e	But en or Association Sport dans la ville
9 ^e	Espace génération Vergoin poste d'animateur CS St Rambert
9 ^e	Animation local château MJC Duchère

A noter : deux associations ont cessé leurs activités en 2014 :

Jouer son quartier Association Quai des Ludes à Lyon 2^e

Cité débrouillarde Association Les Petits Débrouillards (tout Lyon).

► **Mercredis de Lyon**

Entre 2007 et 2009, la Ville a augmenté le nombre de journées Mercredis de Lyon : nous sommes passés de 30 à 32 mercredis annuels.

Initialement prévue au 2nd CEJ 2010-2014, dans le contexte de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la restauration des Mercredis de Lyon n'a pas été développée.

► **Accueils de loisirs périscolaires**

Concernant les Accueils de loisirs périscolaires, ils ont été mis en place en septembre 2014 sur les temps de pause méridienne et sur les vendredis après-midis y compris l'accueil du soir du vendredi, à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires soit pour la rentrée scolaire 2015 :

- 30 036 enfants accueillis au restaurant scolaire soit 81.5 % de l'effectif scolaire ;
- 21 964 enfants inscrits aux activités du Vendredi après-midi, soit 59.6 % de l'effectif scolaire.

2- Bilan qualitatif

En 2014, à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Lyon a engagé un effort important afin :

- D'accompagner le passage en accueil de loisirs du temps de pause méridienne et des vendredis après-midi, ce qui implique :

- l'amélioration significative des taux d'encadrement ;

- l'amélioration de la qualification des animateurs (de 2011 à 2014, 156 stagiaires BAFA formés) ;
- l'amélioration des contenus pédagogiques à travers l'élaboration de projets pédagogiques structurés (rythme des maternelles, activités...) ;
- le soutien à la coordination et à l'ingénierie nécessaire à la coordination des acteurs et à la mise en cohérence des projets à l'échelle de chacun des territoires grâce à un pilotage territorialisé.

- De faciliter l'accès aux loisirs pour les enfants en situation de handicap à travers des actions de sensibilisation sur la ville et 6 actions sur les 1^{er}, 4^e, 5^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 est venu soutenir l'investissement éducatif de la Ville, particulièrement sur les fonctions de qualification des acteurs, de coordination et pilotage des projets.

B- LES PROPOSITIONS D'ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CEJ 2015-2018 VOLET JEUNESSE ET LES PROJETS SUSCEPTIBLES DE L'INTEGRER PAR VOIE D'AVENANT

En septembre 2014, la Ville de Lyon a mis en place la réforme des rythmes scolaires avec l'objectif, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs, de concilier l'épanouissement de l'enfant et les apprentissages en s'appuyant sur un projet éducatif ambitieux et cohérent.

L'investissement important de la Ville pour la réussite de cet objectif implique que, dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, la Ville de Lyon, tout en s'engageant sur un développement limité de places d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, souhaite mettre en œuvre en priorité les axes qualitatifs suivants :

- Accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes par :
 - le renforcement de la fonction de pilotage, de coordination des acteurs, de suivi et d'évaluation ;
 - la poursuite de la formation des intervenants (formation BAFA, BAFD, handicap, etc.).
- Repenser le lien avec les parents en développant des actions/animations pour/avec les parents sur l'ensemble des temps de l'enfant en apportant une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'école et de l'offre socio-éducative.
- Accompagner l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des ALSH.
- Examiner les possibilités de soutien aux projets en direction des secteurs ado (11-16 ans) et notamment aux projets dits « passerelles » (10-12 ans).

En ce qui concerne le développement de places d'accueil, la Ville de Lyon a l'objectif de renforcer l'offre de places ALSH (3-12 ans) sur les territoires déficitaires et plus particulièrement, sur les quartiers prioritaires (QPV).

Il s'agit en priorité de contribuer à développer l'offre d'accueil pour les 3-12 ans permettant de répondre aux indicateurs prioritaires d'intervention, en particulier sur les sites suivants : le 3^e Est, le 7^e Gerland, Guillotière, le 8^e Etats-Unis, Langlet Santy, le 9^e Vaise, Industrie, Gorge de Loup.

Sous réserve d'évolution du contexte budgétaire actuel de la Ville, des projets de développement de places sont susceptibles d'intégrer le 3^e CEJ sur la base d'une analyse partagée et affinée des besoins de la population, au regard des nouvelles organisations familiales liées à la réforme des rythmes scolaires et des critères ci-dessous :

- les listes d'attente ;
- le taux de couverture actuelle et prévisionnelle ;
- les perspectives de croissance démographique ;
- la faisabilité technique (locaux, porteur associatif...).

1- L'offre d'accueil susceptible d'intégrer le CEJ 2015-2018

Concernant le CEJ3, l'effort de développement de l'offre est susceptible de se traduire par :

► 82 places ALSH pouvant être intégrées en 2015

Arrt	Equipement	Nombre de places ALSH 3-5 ans	Nombre de places ALSH 6-12 ans
8 ^e	CS Laënnec	24 places	0
	MJC Monplaisir (Garon Duret)	24 places	34 places
	Total	82 places	

2- Projets de développement qualitatif

► Amélioration qualitative de la formation des animateurs

Il s'agit de poursuivre le processus de formation BAFA, BAFD, des animateurs et directeurs d'accueils de loisir associatifs et municipaux.

► Renforcement des fonctions d'ingénierie et de pilotage

Il s'agit de développer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PEDT, avec la création :

- d'un pôle de coordination des activités périscolaires ;
- de nouveaux postes de référents thématiques et sécurité ;
- d'outils d'évaluation du PEDT et de la réforme des rythmes scolaires.

Il s'agit également de renforcer l'accompagnement des associations d'éducation populaire partenaires dans la mise en œuvre du PEDT.

► L'accueil des enfants à besoins spécifiques en ALSH (notamment en situation de handicap)

L'accueil des enfants en situation de handicap en ALSH est prioritaire.

Il n'engendre pas de développement en matière de journées-enfant, par contre il entraîne des surcoûts liés principalement à l'encadrement et aux frais pédagogiques.

► Autres pistes de développement

Dans le cadre du CEJ3, la Ville de Lyon souhaiterait engager avec la CAF des réflexions sur :

- des actions/animations pour/avec les parents sur l'ensemble des temps de l'enfant en apportant une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'école et de l'offre socio-éducative ;
- des projets dits « passerelles » en direction des 2-4 ans, des 10-12 ans et en direction des secteurs ado (11-16 ans).

C- LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT (INSCRITS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) AU DELA DU CEJ 3 AVEC UN ECHEANCIER PREVISIONNEL

Arts	Quartier	Projet
7 ^e	Sud Gerland	ZAC Girondins pôle social et culturel Livrabable en 2021 Développer une offre en anticipation dès 2019
7 ^e	Secteur GS JP Veyet	Extension des locaux, pôle loisirs périscolaires Livrabable en 2018
8 ^e	PUP Berliet	Construction nouveau Groupe Scolaire, pôle loisirs périscolaires Livrabable en 2019-2020
3 ^e	Secteur GS Léon Jouhaux	Extension des locaux, pôle loisirs périscolaires Livrabable en 2020
8 ^e	Langlet Santy	Relocalisation du centre social avec augmentation de l'offre de loisirs extrascolaires Livrabable en 2018-2019

Vu lesdits contrats ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à :

- signer les documents du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

- engager toutes démarches visant à adopter des avenants au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

- signer le renouvellement du Contrat Enfance Entreprises avec l'Association « Les Léonceaux » pour l'équipement du même nom à Lyon 8^e.

3. Les recettes en résultant seront inscrites sur l'article 7478, fonctions 64, 63 et 522 des budgets 2015 et suivants.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD